

Relance de l'Appel à Candidature Interne Chef (fe) du Département Exploitation Aéroportuaire Aéroport Mohammed V

- Vu la loi n° 14.89 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) transformant l'Office des Aéroports de Casablanca en Office National des Aéroports ;
- Vu le décret n° 2.89.480 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) pris pour l'application de la loi n° 14.89 ;
- Vu le Dahir n°1-21-20 du 10 rejab 1442 (22 Février 2021) portant nomination de Madame Habiba LAKLALECH en qualité de Directrice Générale de l'Office National Des Aéroports ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement N° 07.2013 du 29 Avril 2013 et de la procédure N° DCH.PS09.P.028/03 portant sur le processus de nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics ;
- Vu l'organisation de l'Office National des Aéroports entrée en vigueur le 03 Décembre 2014 ;
- Vu la décision du lancement de l'appel à candidature Interne n°262 du 06 Mars 2023 pour occuper le poste de Chef(fe) du Département Exploitation Aéroportuaire au sein de l'Aéroport Mohammed V ;
- Vu la décision portant infructueux le poste en question ;

DECIDE

ARTICLE UN/- OBJET

L'Office National des Aéroports relance l'Appel à Candidature interne pour occuper le poste de **Chef (fe) du Département Exploitation Aéroportuaire** au sein de **l'Aéroport Mohammed V**. L'appel à candidature est ouvert au profit des candidats (es) internes remplissant les conditions d'éligibilité stipulées au niveau de l'article trois de la présente décision.

ARTICLE DEUX/- MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

- **Missions :**
 - Assurer le fonctionnement des terminaux de l'aéroport et de leur dépendance selon les normes en vigueur, tout en garantissant le niveau de satisfaction des usagers de l'aéroport selon les objectifs arrêtés par le top management ;
 - Décliner les objectifs arrêtés par le TOP MANAGEMENT en outils et méthodes de travail assurant le fonctionnement normal des terminaux passagers de l'aéroport et de leurs dépendances et en garantissant un niveau optimal de satisfaction des passagers et des différents usagers de l'aéroport.
- **Activités principales :**
 - Assurer la coordination entre les différents responsables du Département les chefs de Division et les chefs de service afin d'assurer la transmission et le traitement d'information ainsi que la continuité et la complémentarité en matière des prestations et des services rendus ;
 - Coordonner l'activité au niveau des salons de l'Aéroport ;
 - Gérer et encadrer les équipes afin d'assurer la cohésion interne et la réalisation des tâches afférentes à chaque entité ;

- Veiller à offrir aux passagers une qualité de service satisfaisante au niveau des différents points de passage et de traitement ;
- Veiller à améliorer la qualité apparente des services rendus aux passagers ;
- Veiller au bon déroulement des opérations aéroportuaires et au bon fonctionnement des installations terminales ;
- Coordonner avec les partenaires publics et privés en vue d'offrir aux passagers les facilités requises et une meilleure fluidité aux différents points de passage et de traitement à l'aéroport ;
- Coordonner l'affectation des ressources aéroportuaires afin de satisfaire les besoins des différents opérateurs concernés ;
- Veiller à l'application des procédures en vigueur relatives au fonctionnement des différentes entités du Département ;
- Inspecter, analyser et proposer des actions d'amélioration ;
- Traiter tout dossier en relation avec les missions du Département confié par la hiérarchie.

Qualité, Sécurité et Environnement :

- Relever les anomalies et faire le suivi des actions préventives et correctives ;
- Veiller au respect de la santé et de la sécurité au travail ;
- Veiller au respect de la politique qualité et environnementale ;
- Identifier, évaluer et prévenir les risques potentiels ayant un impact sur l'environnement aéroportuaire.

Gestion des moyens humains :

- S'assurer de l'adéquation des profils aux fonctions occupées pour les postes-clés de son entité ;
- Définir les objectifs des responsables placés sous sa hiérarchie et procéder à leur évaluation ;
- Organiser la délégation de ses propres responsabilités ;
- Animer le personnel de son entité et veiller à son développement ;
- S'assurer que le personnel sous sa responsabilité a suivi les formations adéquates ;
- Identifier les risques relatifs aux dangers qui peuvent nuire à la santé ou détériorer les conditions de travail du personnel de son entité et mettre en place les actions correctives pour les réduire ;
- Être le garant principal de la continuité de service dans les domaines relevant de sa compétence.

Contrôle interne et des performances :

- S'assurer de l'identification et de l'évaluation des risques liés aux processus internes de son entité, et de la mise en place des plans de contrôle appropriés ;
- S'assurer du respect strict des procédures de son entité et leur amélioration continue ;
- Élaborer et gérer les budgets d'investissement et de fonctionnement de son entité ;
- Veiller à la bonne gestion et à la préservation du patrimoine de son entité ;
- Veiller à l'élaboration du tableau de bord des performances de son entité et en assurer le suivi.



ARTICLE TROIS /- PROFIL RECHERCHE

Les candidats (es) doivent remplir les conditions suivantes :

Niveau d'étude requis	BAC + 3 minimum ou classé(e) à une échelle supérieure ou égale à C6
Formation / Spécialité	Formation académique
Nature de l'expérience recherchée	Exploitation aéroportuaire
Pré requis	Expérience minimale de 8 ans

ARTICLE QUATRE/- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- CV détaillé (Formation, Expérience professionnelle, Projets réalisés, etc...)
- Lettre de motivation assortie obligatoirement de l'avis du chef hiérarchique et du directeur de l'entité sur les compétences professionnelles ;
- Projet de Développement de l'entité décrivant le plan d'action et l'approche que le candidat(e) suggère pour le poste pourvu.

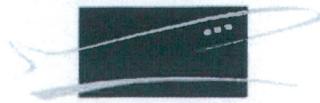
NB : *Pour les Contrôleurs (ses) de la Circulation Aérienne et les Électroniciens (nes) de la Sécurité Aérienne intéressés par le poste, les demandes de candidatures doivent être obligatoirement assorties de l'avis du Pôle Navigation Aérienne.

***Les collaborateurs (ices) affectés (es) au niveau des aéroports intéressés (es) par le poste, les demandes de candidatures doivent être obligatoirement assorties de l'avis du Pôle Exploitation Aéroportuaire.**

ARTICLE CINQ ET DERNIER/- MODALITE DE CANDIDATURE

Les candidats (es) intéressés (es) par le poste doivent adresser leur dossier de candidature version électronique à appel_candidature@onda.ma (Veuillez mentionner en objet l'intitulé du poste pourvu), du **12 AVR 2023** au **21 AVR 2023** date de rigueur. *SK*


Direction Générale
La Directrice Générale
Habiba LAKLALECH



المكتب الوطني للمطارات
Office National Des Aéroports

Office National des Aéroports
Direction Capital Humain

Fiche Synthétique du projet de développement du poste pourvu

Matricule :

Nom et Prénom :

Décrivez votre propre perception des missions du Chef(fe) du Département Exploitation Aéroportuaire au sein de l'Aéroport Mohammed V :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Tracez les grandes lignes du programme du travail et l'approche que vous suggèreriez pour la gestion du Département Exploitation Aéroportuaire au sein de l'Aéroport Mohammed V :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

